



Règlement de la 4^{ème} VIRÉE d'AVIRE du 29 juin 2019

1. Présentation des épreuves

La course nature d'Avire est une course à pied ouvert à tous qui se déroule en majorité sur les chemins d'Avire et de ses environs.

2 parcours sont prévus : La petite virée de 7 kms environ
 La grande Virée de 14 kms environ

1 course enfant non chronométrée de 900m environ

Randonnées pédestre sur des parcours différents de 7 et 14 km

2. Dates et horaires

Date : Samedi 29 juin 2019

Programme : - départ de la petite Virée 7 km à 18h30
 - départ de la grande Virée 14 km à 18h30
 - départ de la course enfant à 18h00
 - départ de la randonnée de 17h à 20h

Les départs et arrivées des courses se font au niveau du stade municipal à AVIRE

3. Engagements et inscriptions

Pour participer aux épreuves courses nature, chaque participant doit s'inscrire sur le site www.espace-competition.com. L'engagement pour la course de 7 kms est de 8 € et de 9 € pour la course de 14km.

Il est possible de s'inscrire sur place le samedi jusqu'à 18h00 : **majoration de 2€ par rapport aux tarifs ci-dessus.**

La photocopie de la licence de l'année en cours pour les licenciés FFA ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'1 an, pour les non licenciés sera exigé lors de l'inscription en ligne ou le jour de l'épreuve.

Un certificat non conforme ou la non présentation de votre licence entraine la non participation à l'épreuve et le non remboursement des frais d'inscription.

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera demandée.

Les courses sont réservées aux hommes et femmes de 16 ans et plus pour les 7 km et de 18 ans et plus pour les 14kms.

La remise des dossards et les dernières inscriptions se feront le samedi à partir de 16h. Le retrait des dossards se fera sur présentation d'une carte d'identité.

Pour la course enfant, les inscriptions se font sur place. Une participation de 2 € sera demandée à chaque enfant. **Il n'y a pas de classement.**

Pour la randonnée : départ libre entre 17h et 20h, le circuit est indépendant des circuits courses. Un balisage différent sera installé. La participation à la randonnée est de 3 € par personne, un ravitaillement en fin de parcours vous sera offert.

4. Ravitaillement

Un ravitaillement est prévu à mi-parcours pour la grande Virée.

5. Récompenses

Un lot sera remis à chaque participant (**Tee-shirt aux 300 premiers inscrits**). Les 3 premiers de chaque course recevront un prix en argent. Prix spécial 1^{ère} femme et prix au 1^{er} de la commune d'Aviré.

Chaque enfant sera aussi récompensé.

6. Désistement

En cas de désistement d'un concurrent, les droits d'engagement ne seront pas remboursés sauf sur présentation d'un certificat médical.

7. Annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler les épreuves en cas de force majeure. Les infos seront disponibles sur le site espace-competition.com

8. Droit à l'image

En participant, le concurrent renonce à son droit à l'image et autorise l'organisateur et ses partenaires à l'utiliser pour la promotion de son épreuve.

9. Sécurité et assurances

Le parcours est assuré par des signaleurs à chaque traversée de route ou passage délicat.

Les accompagnateurs à vélo ou à deux roues motorisés ne sont pas autorisés.

Un contrôle antidopage est susceptible d'être réalisé de façon inopinée

L'organisation est couverte par une responsabilité civile.

Les licenciés sont couverts par l'assurance dommages corporels liée à leur licence.

L'organisation décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol.

En s'inscrivant, le concurrent atteste avoir lu l'intégralité du règlement et en accepte les clauses.